

LES PETITES BOUILLES

Association

26, rue du Général de Gaulle – 68220 HESINGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

LES PETITES BOUILLES

26, rue du Général de Gaulle
68220 HESINGUE

Association régie par les articles 21 à 79 du Code
Civil local et inscrite au Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de Mulhouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Articles L. 225-100 et L. 823-9 du Code de commerce)

EXERCICE 2019

(du 01.01.2019 au 31.12.2019)

A l'Assemblée Générale de l'Association LES PETITES BOUILLES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES PETITES BOUILLES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Les subventions d’exploitation perçues au cours de l’exercice 2019 s’élèvent à 436.051,94 €.

Dans le cadre de nos travaux d’audit, nous avons rapproché la comptabilité avec les notifications de subventions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d’activité du Conseil d’Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l’Association

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d’activité du Conseil d’Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l’Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Colmar, le 25 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

RSM Est

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe COTLEUR'.

Philippe COTLEUR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 906.28	2 906.28					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	4 144.14	4 144.14					
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	21 558.78	16 789.78	4 769.00	7 985.00	3 216.00	40.28	
	Autres immobilisations corporelles	17 050.21	16 374.19	676.02	2 655.22	1 979.20	74.54	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	45 659.41	40 214.39	5 445.02	10 640.22	5 195.20	48.83		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	12 509.08		12 509.08	12 322.25	186.83	1.52	
	Autres créances	52 740.50		52 740.50	44 791.77	7 948.73	17.75	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	92 433.10		92 433.10	89 172.68	3 260.42	3.66		
Charges constatées d'avance (3)	2 331.26		2 331.26	445.11	1 886.15	423.75		
Total III	160 013.94		160 013.94	146 731.81	13 282.13	9.05		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	205 673.35	40 214.39	165 458.96	157 372.03	8 086.93	5.14		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	25 297.56	108 926.46	83 628.90	76.78
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	9 507.01	83 628.90	93 135.91	111.37
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 062.05	1 244.21	817.84	65.73	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	36 866.62	26 541.77	10 324.85	38.90	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	33 616.41	42 196.07	8 579.66	20.33
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III	33 616.41	42 196.07	8 579.66	20.33	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 398.28	15 500.91	1 897.37	12.24
	Dettes fiscales et sociales	77 577.65	73 133.28	4 444.37	6.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	94 975.93	88 634.19	6 341.74	7.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		165 458.96	157 372.03	8 086.93	5.14

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

94 975.93 88 634.19

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	119 175.99		119 301.46	125.47 0.11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	436 051.94		354 865.81	81 186.13 22.88
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 697.36		1 976.66	11 720.70 592.95
Collectes				
Cotisations	2 450.00		2 000.00	450.00 22.50
Autres produits	7.72		18.18	10.46 57.54
Total I	571 383.01		478 162.11	93 220.90 19.50
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 136.00		21 625.77	1 510.23 6.98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	76 383.77		63 447.02	12 936.75 20.39
Impôts, taxes et versements assimilés	16 019.26		16 109.01	89.75 0.56
Salaires et traitements	333 018.52		328 381.87	4 636.65 1.41
Charges sociales	110 060.24		124 424.48	14 364.24 11.54
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 195.20		5 436.22	241.02 4.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 458.59	3 458.59 100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	11.63		7.14	4.49 62.89
Total II	563 824.62		562 890.10	934.52 0.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 558.39		84 727.99	92 286.38 108.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	86.46		153.71	64.00
Reprises sur provisions et transferts de charges		240.17		
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	86.46	240.17	153.71	64.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	86.46	240.17	153.71	64.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 644.85	84 487.82	92 132.67	109.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 882.16	909.92	972.24	106.85
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 882.16	909.92	972.24	106.85
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 882.16	909.92	972.24	106.85
Impôts sur les bénéfices (IX)	20.00	51.00	31.00	60.78
Total des produits (I+III+V+VII)	573 351.63	479 312.20	94 039.43	19.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	563 844.62	562 941.10	903.52	0.16
Solde intermédiaire	9 507.01	83 628.90	93 135.91	111.37
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	9 507.01	83 628.90	93 135.91	111.37

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Tableau de variation des fonds associatifs	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	15
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	16
Transferts de charges	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 165 458.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 571 383.01 Euros et dégageant un excédent de 9 507.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC 99-01, du décret du 23 octobre 2003 et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 906		
Terrains	4 144		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 559		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 158		
Emballages récupérables et divers	892		
TOTAL	42 753		
TOTAL GENERAL	45 659		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 906	2 906
Terrains			4 144	4 144
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 559	21 559
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 158	16 158
Emballages récupérables et divers			892	892
TOTAL			42 753	42 753
TOTAL GENERAL			45 659	45 659

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 906			2 906
Terrains	4 144			4 144
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 574	3 216		16 790
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 503	1 979		15 482
Emballages récupérables et divers	892			892
TOTAL	32 113	5 195		37 308
TOTAL GENERAL	35 019	5 195		40 214

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus	3 216				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 979				
TOTAL	5 195				
TOTAL GENERAL	5 195				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	108 926	83 629		0	25 298
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	83 629	83 629	9 507	0	9 507
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	1 244		2 700	1 882	2 062
Provisions réglementées					
TOTAL I	26 542		12 207	1 882	36 867

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	42 196		8 580		33 616
TOTAL	42 196		8 580		33 616
TOTAL GENERAL	42 196		8 580		33 616
Dont dotations et reprises d'exploitation			8 580		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 509	12 509	
Personnel et comptes rattachés	890	890	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 156	3 156	
Débiteurs divers	48 694	48 694	
Charges constatées d'avance	2 331	2 331	
TOTAL	67 581	67 581	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 398	17 398		
Personnel et comptes rattachés	34 343	34 343		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 658	34 658		
Impôts sur les bénéfices	20	20		
Autres impôts taxes et assimilés	8 556	8 556		
TOTAL	94 976	94 976		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	51 850
Total	51 850

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 381
Dettes fiscales et sociales	52 251
Total	60 633

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 331
Total	2 331

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Le montant global versé au titre de l'exercice 2019 aux personnes visées à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 s'élève à 96 837 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	17 658
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 310
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 955
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 243
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 450
Engagement total		33 616

Hypothèses de calculs retenues

- départ volontaire à la retraite à l'âge de 60 à 67 ans
- turn over de l'année 2019 faible
- taux d'inflation : 1%
- taux d'actualisation : 0.77% correspondant au taux IBOXX de décembre 2019
- taux de charges sociales : 45%

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	1 882	777
Total	1 882	

Transferts de charges

Nature	Montant
INDEMNITES COMPLEMENTAIRES MALADIE	5 118
Total	5 118